

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE SIMARD**

**N°2017 – 45  
Du 02 septembre 2017**

**Objet : Circulation interdite pour cause de travaux**

Nous, Maire de la Commune de SIMARD  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route, notamment les articles R 411.1 à 411.9  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à La Signalisation des Routes et Autoroutes,  
Vu l'arrêté du 31 juillet 2002 approuvant les nouvelles dispositions du livre 1 de l'instruction interministérielles sur La Signalisation Routière (8ème partie),  
Considérant la demande de l'entreprise GASQUET SAS TOURNUS de Tournus, pour une réalisation d'un terrassement renforcement réseau BT et un dépôt de réseau aérien, il est nécessaire de réglementer la circulation du mardi 12 septembre 2017 au mardi 19 septembre 2017.

**ARRETONS**

**Article 1**

Suite à réalisation d'un terrassement renforcement réseau BT et un dépôt de réseau aérien situé à sur la voie communale rue du 19 mars 1962 par l'entreprise GASQUET SAS TOURNUS de Tournus, **la circulation sera interdite du mardi 12 septembre 2017 au mardi 19 septembre 2017.**

La circulation sera rétablie en fin du chantier.

**Article 2**

La circulation sera interdite à tous véhicules et piétons.

**Article 3**

Le stationnement sera interdit dans la zone de chantier.

**Article 4**

La signalisation réglementaire résultant de la présente disposition et la déviation seront mises en place et entretenues par l'entreprise GASQUET SAS TOURNUS de Tournus. Elle sera conforme aux prescriptions contenues dans le manuel du chef de chantier « routes bidirectionnelles ».

**Article 5**

Les services de Gendarmerie, de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le Maire,  
Jean-Marc ABERLENC

